



Edito : Participez à la vie syndicale ! - Mutations INTER 2022 : Derniers jours pour faire les vœux ! - Apprentissage : Mixité des publics et Fake News... - Brèves : Stage sur l'inclusion scolaire, allègement de service, CFP, CAPPEI, PSC en santé, Epreuve de contrôle au Bac Pro, FAQ COVID 19.

### Participez à la vie syndicale !

Dès la fin septembre, nous vous avons proposé de nous réunir par département. Nous avons tenu des Assemblées Générales et des conseils départementaux. Ce fut un succès comme chaque année dans la plupart des départements.

Nous vous proposons maintenant de participer au Conseil Syndical Académique élargi du SNETAA-FO que nous allons tenir le jeudi 16 décembre au LP Molière à Orthez. Il s'agit donc d'une réunion à destination de nos adhérents de toute l'Académie de Bordeaux, la première de 2021/2022 sur les 2 que nous devons organiser par année scolaire.

Il s'agira d'un moment important, car un CSA permet notamment à de nombreux collègues de se rencontrer et d'échanger sur ce qu'ils vivent au quotidien dans leur établissement. Lors de cette journée de travail nous aurons aussi pour objectif d'informer au mieux les adhérents présents sur l'actualité syndicale académique, mais aussi nationale, afin de leur permettre d'être vigilants et de pouvoir agir efficacement dans leur établissement. Oui, il est important pour le SNETAA-FO, pour tous les collègues de la Voie Pro et pour l'Enseignement Pro en général, que sur le terrain, dans le plus grand nombre possible d'établissements, il y ait des militants capables de porter les revendications et les mandats de la

première organisation syndicale de l'Enseignement Professionnel. Oui, le SNETAA-FO de l'académie de Bordeaux se développe et a besoin que de plus en plus de collègues s'engagent afin de participer aux combats et à la défense de tous les collègues qui comptent sur lui.

**Le SNETAA-FO a besoin de vous et réciproquement, les personnels de la Voie Pro, titulaires et contractuels, ont besoin d'une organisation forte et efficace !**

Nous aborderons également la problématique des conditions de travail. En effet, c'est un sujet essentiel, car elles sont de plus en plus dégradées notamment à cause d'un nombre croissant d'élèves à besoins particuliers dans nos classes du fait de l'inclusion systématique. Nous parlerons aussi de tous les sujets d'actualité, comme par exemple celui de la revalorisation salariale ou celui de la formation par apprentissage via le GRETA-CFA Aquitaine.

Nous invitons donc tous les adhérents qui souhaitent participer à la vie syndicale de leur organisation de s'inscrire via le lien suivant :

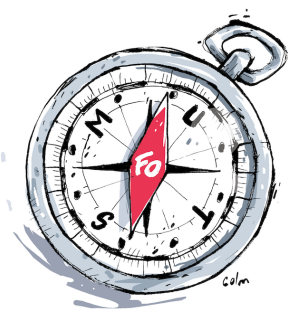
**<https://forms.gle/C9r8g2BhhzBuSC7G6>**

Afin que nous puissions nous organiser au mieux, il faut vous inscrire dès maintenant, notamment pour les déjeuners.

**Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, le SNETAA-FO compte sur vous !**

EM

## Mutations INTER 2022 : Derniers jours pour faire les vœux !



Plus que quelques heures pour faire les vœux pour le mouvement INTER. Oui, ce mardi 30 novembre à 12h, le serveur SIAM (Via iProf), sera fermé ! Si certains ne nous ont pas encore consultés, il faut qu'ils se dépêchent afin d'éviter d'éventuelles erreurs...

Dès mercredi 1<sup>er</sup> décembre, il faudra que chaque participant au mouvement télécharge son accusé de réception toujours sur SIAM, l'imprime et le signe. Il faudra également vérifier sur l'accusé de réception les barèmes... Ceux qui ne seront pas d'accord avec un barème, devront le barrer au stylo rouge avant d'écrire le barème estimé. Pour terminer, il faudra transmettre très rapidement cet accusé de réception, accompagné de tous les justificatifs, à son chef d'établissement qui transmettra à la DPE. En effet, tout doit arriver à la DPE au rectorat avant le 6 décembre ! Nous invitons donc les participants au mouvement INTER à préparer tous les justificatifs dès maintenant. Il vaut mieux en mettre davantage, même inutiles, que pas assez. Ils doivent être numérotés.

Avant Noël, nous invitons nos adhérents à nous retourner leur dossier accompagné de notre « **4 pages spécial mutations** ». Si vous postulez sur un poste spécifique national (Compétences particulières, Arts Appliqués, BTS, DDFPT ou pop), alors complétez et transmettez-nous également **le dossier spécifique** en ligne sur notre site Internet.

A partir du 10 janvier, chaque participant pourra consulter son barème via iProf. C'est à ce moment-là que les collègues devront éventuellement venir vers le SNETAA-FO. Oui, avec le dossier transmis, nous pourrions dire si le barème arrêté par l'administration est juste ou s'il y a une erreur. Les contestations seront possibles jusqu'au 25 janvier.

Pour vous aider, toujours en ligne :

- 📍 **Notre Magazine spécial mutations** ;
- 📍 **Les barres d'entrée par discipline et par académie de 2008 à 2020** ;
- 📍 **Procédure** pour faire une demande formulée au titre du handicap (et/ou médical et/ou social) ;
- 📍 **La liste des postes à profil (POP) de l'académie** et tous les POP par académie : <https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592>

Vos contacts :

Gironde : 05 56 84 90 80 & 06 64 75 34 78

Dordogne : Fred au 06 81 21 83 50

Lot & Garonne : Lætitia au 06 73 88 69 41

Landes : Thierry au 06 29 79 36 17

Pyrénées Atlantiques : Philippe au 06 86 45 15 40

Les PLP ne doivent pas passer à côté de leur mutation,

**Le SNETAA-FO est le syndicat des PLP !**

**Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !**

## Apprentissage : Mixité des publics et Fake News...

Depuis la loi pour la « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, dite loi Pénicaud, un « pognon de dingue » est dépensé par le gouvernement afin de tenter de développer la formation par apprentissage au détriment de la formation professionnelle scolaire, publique et laïque. Nous n'adopterons pas ici une position dite idéologique, celle d'ailleurs que vous connaissez depuis longtemps, non, nous resterons sur le constat. Et il est sans appel : l'apprentissage se développe au niveau de l'enseignement supérieur, notamment avec les BTS dans nos établissements, pas au niveau CAP & Bac Pro. On le sait depuis toujours, c'est historique, en France, ce sont les patrons qui sont nos meilleurs alliés sur le sujet, car ils ne souhaitent pas prendre en charge la formation professionnelle au delà de ce qu'ils ont toujours fait...



### ITINÉRAIRE DE DÉLESTAGE

Malgré tout, les tentatives pour l'introduire dans nos LP ou SEP via la mixité des publics sont très nombreuses et répétées... En effet, à chaque fois que nous animons une réunion d'information syndicale, les collègues souhaitent aborder ce sujet... Et systématiquement nous sommes étonnés de ce que nous entendons. Oui, parmi ceux qui ont un intérêt (indemnitaire) à ce que des apprentis soient dans nos classes, il semble que certains n'hésitent pas à mentir pour éviter de se voir opposer un refus... Il y a ceux qui ne disent pas aux collègues qu'ils ont des apprentis dans leurs classes... les collègues le découvrent par exemple à l'occasion des PFMP ou lorsque l'apprenti est absent car chez son patron... Il y a ceux qui affirment, peut-être d'ailleurs le croient-ils vraiment, que prendre des apprentis sauvera les formations et les postes... Et il y a les VRP du GRETA-CFA Aquitaine pour lesquels leur emploi dépend de la santé financière de leur entreprise...

Chers collègues, chacun est bien évidemment libre d'agir comme il le souhaite, prendre ou non des apprentis dans ses classes. Mais il est essentiel de le faire en connaissance de cause, car il s'agit là de choix qui ont des répercussions sur l'ensemble de la communauté éducative et au delà !

Pour éventuellement vous aider à comprendre, voici **quelques affirmations pragmatiques et incontestables (vérifiables)** :

- 🗣️ **Les apprentis n'apportent rien à la DGH**, puisqu'elle est calculée en fonction du nombre d'élèves. Et la DGH, ce sont les postes. Qui dit moins d'élèves, dit moins de DGH et donc des suppressions de postes. Par exemple, les collègues du lycée Pré de Cordy de Sarlat commencent à le comprendre douloureusement... Cette question a été tranchée de manière définitive. Ce ne sont pas les mêmes budgets (pas les mêmes ministères)... Et la Région qui est en charge des plateaux techniques, se moque de savoir si ce sont des enseignants ou des formateurs qui les utilisent...

- 🗣️ **Nous n'avons pas l'obligation d'accepter de prendre des apprentis dans nos classes.** Cette question a aussi été traitée notamment au niveau académique. Les chefs d'établissement qui affirment le contraire doivent prendre contact avec le Secrétaire Général du rectorat... Il saura leur expliquer !
- 🗣️ Non, nous ne sommes pas rémunérés pour les apprentis que nous avons dans nos classes. Nous pouvons l'être pour le suivi et pour le face à face pédagogique lorsque nous n'avons que les apprentis, pas les élèves. Mais dans ce cas là, il nous faut signer un contrat qui nous engage sur plusieurs points... Nous vous invitons à bien lire le contrat si vous vous engagez dans cette voie, car sa signature engage grandement votre responsabilité
- 🗣️ Le GRETA-CFA Aquitaine a des salariés, pour la plupart contractuels. Il y a quelques mois, il a été décidé d'augmenter leur charge de travail... Oui, le volume horaire du face à face pédagogique a été augmenté... Les heures supplémentaires se déclenchent donc plus tard... Résultat, mécaniquement, une baisse de rémunération pour nos collègues et des suppressions de postes (besoin de moins de formateurs). Certains, en CDI, ont refusé de signer l'avenant à leur contrat et ont été licenciés. Accepter de faire cours à des apprentis, c'est aussi mettre en difficulté les salariés du GRETA-CFA, du moins ceux qui sont formateurs... Oui, la structure semble avoir des difficultés financières, c'est en tout cas ce qui nous a été affirmé par ses dirigeants lorsqu'ils ont réuni les représentants des personnels pour leur annoncer que finalement, certaines indemnités de suivi entre autres, seraient supprimées pour éviter un déficit...

Chers collègues, vous l'aurez compris, nous vous invitons à lutter contre cette mixité des publics. Oui, notre rôle d'organisation syndicale est de défendre les intérêts matériels et moraux de nos adhérents. Nous avons donc le devoir de vous dire qu'accepter d'avoir des apprentis dans vos classes, c'est un peu comme faire entrer le loup dans la bergerie... Oui, vos classes vont se vider d'élèves et se remplir d'apprentis... Jusqu'au moment où il y aura peu d'élèves et des DGH insuffisantes qui entraîneront mécaniquement des suppressions de postes...

Nous vous invitons donc à signer notre pétition : <https://www.snetaa-bordeaux.fr/assets/fichier-pdf/PtitionMixitdespublics.pdf>

Et si vous voulez signifier de manière très simple et courtoise à votre chef d'établissement que vous ne prendrez pas d'apprentis dans vos classes, alors nous vous proposons **une lettre type** à modifier si besoin. Elle est en ligne sur notre site Internet.

**N'hésitez pas à organiser une heure d'information syndicale sur le sujet, nous pourrions venir l'animer si vous le souhaitez...**

Quelques chiffres :

La loi Pénicaud a réduit de 23% à 13% le montant de la taxe d'apprentissage destinée au LP et LGT.

Au 31 décembre 2020, il y avait en France 485 000 apprentis, soit une hausse de 140 000 contrats. Cependant, 80 000 sont issus de la transformation des contrats de professionnalisation en contrats d'apprentissage...

# Brèves

## Stage sur l'inclusion scolaire :

Le mardi 11 janvier, à Agen, nous organisons sur la journée un stage axé sur l'inclusion scolaire, son histoire, ses enjeux et ses problématiques. Ce sera l'occasion en outre de recueillir et de partager les expériences de chacun - ou de vous informer si vous n'êtes pas directement concernés. Si vous êtes intéressés, contactez **Lætitia Calbet** par courriel ou par sms (secretairefnecfpfo47@gmail.com et 06 73 88 69 41) afin qu'elle vous envoie une convocation. C'est une autorisation d'absence de droit, qu'il faut déposer auprès de votre supérieur hiérarchique avant le 11 décembre. N'hésitez pas !

## Allègement de service et aménagement d'emploi du temps pour raison médicale :

Voir la « Note aux S1 » du 15 novembre. Date butoir : 17 décembre à 17h.

## Congé de Formation Professionnelle :

Voir la « Note aux S1 » du 15 novembre. Il faut saisir votre candidature avant le 7 décembre à l'adresse suivante :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/confor2d/>

## CAPPEI :

Les inscriptions au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive pour la session 2022 sont ouvertes.

Vous pouvez vous inscrire à partir du mercredi 1<sup>er</sup> décembre, à 12h. Date butoir : vendredi 07 janvier, à 12h.

Les inscriptions se feront en ligne sur le site du rectorat via la rubrique « Concours - Métiers - RH ».

## Prestation Sociale Complémentaire en Santé :

Certains d'entre-nous peuvent bénéficier du remboursement d'un forfait mensuel brut de 15 €, correspondant à une partie des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de santé. A priori, on peut voir cela comme un gain, même minime, de pouvoir d'achat... Mais en réalité, pour quelques euros, le gouvernement cherche à remettre en cause Statut, Sécurité Sociale et mutuelles... Des explications ? Nous vous invitons à lire notre « 4 pages » en ligne sur notre site Internet. Malgré tout, pour bénéficier de ce remboursement, vous devez effectuer votre demande via COLIBRIS.

## Epreuve de contrôle au Bac Pro :

Deux décrets viennent d'être publiés :

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044376526>
- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044376609>

## FAQ COVID 19 :

La dernière mise à jour est en ligne...

# Agenda

## Mardi 30 novembre

Fermeture du serveur SIAM (mouvement INTER)

## Mardi 30 novembre

Comité Technique Académique

## Lundi 13 décembre

Comité Technique Académique « bilan promotions »

## Jeudi 16 décembre

Conseil Syndical Académique à Orthez